

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 18 janvier 2016
PC-CP/docs 2016/PC-CP(2016)1_F

PC-CP (2016) 1

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

11^e réunion du Groupe de travail

Strasbourg, 11-13 janvier 2016

RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION

**Document établi par la Direction générale
Droits de l'homme et État de droit**

RÉSUMÉ

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a souhaité la bienvenue à ses quatre nouveaux membres élus (nommés respectivement par la Belgique, la Bulgarie, la France et la Grèce) et a approuvé son ordre du jour, son ordre des travaux et le rapport sommaire de sa dernière réunion plénière ;
- a pris en compte les informations fournies par Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité (qui relève elle-même de la Direction générale Droits de l'homme et État de droit) concernant l'adoption des Lignes directrices sur la radicalisation et les autres activités récentes de cette Direction dans le domaine de la justice pénale ;
- a souhaité la bienvenue aux délégations nationales de Roumanie et des États-Unis, aux représentants de l'Union européenne, du CODEXTER, du CPT, de la CEP et d'EuroPris, ainsi qu'aux experts scientifiques ;
- a pris note des informations fournies par Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal, concernant la dernière réunion du CDPC et les décisions prises à cette occasion ayant un impact sur le travail du PC-CP ;
- a pris note des présentations des trois experts scientifiques concernant la radicalisation en prison, a envisagé la possibilité de rédiger un guide sur ce sujet contenant des conseils et des informations pratiques à l'intention des services pénitentiaires et de probation et a approuvé la structure préliminaire de cet ouvrage ;
- a examiné le projet révisé du texte de la recommandation remplaçant les Recommandations Rec (2000) 22 et Rec (92) 16 relatives aux Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté et introduit certaines modifications et propositions supplémentaires ;
- a examiné le programme et l'organisation générale proposés pour la 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (Zaandam, 14 et 15 juin 2016) et a formulé certaines suggestions concernant le format, les intervenants, l'organisation générale et les résultats escomptés ;
- a examiné son mandat et ses tâches pour 2016-2017 et, dans ce contexte, a pris note du document PC-CP (2014) 16 rév 2 ;
- a décidé de procéder à la révision du commentaire des Règles pénitentiaires européennes fin 2016 ou début 2017 ;
- a, en outre, décidé que la CDPPS en 2017 devrait inclure parmi ses principaux sujets l'éducation en prison ou pendant la période de probation en tant que moyen pour assurer une meilleure réinsertion dans la société ;
- a également conclu à la nécessité d'examiner plus en détail à l'avenir la question des soins de santé mentale à la fois dans les prisons et dans le cadre des périodes de probation ;
- a émis l'idée de travailler davantage dans le domaine de la justice réparatrice, dans la mesure où cette approche est utilisée de plus en plus par les services pénitentiaires et de probation ;
- a convenu que les trois experts scientifiques, le Président et le Secrétariat se rencontreront les 5 et 6 avril 2016 de manière à rédiger la version préliminaire du guide afin de le présenter lors de la prochaine réunion du Groupe de travail ;
- a approuvé les dates des prochaines réunions de son Groupe de travail - à savoir du 11 au 13 mai et du 26 au 28 septembre 2016 - et a décidé de tenir sa réunion plénière du 19 au 21 octobre 2016.

Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 11^e réunion à Strasbourg du 11 au 13 janvier 2016 sous la présidence de M. Vivian Geiran et la vice-présidence de M Jörg Jesse. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II au présent rapport.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. L'ordre du jour est adopté (voir l'annexe I). L'ordre des travaux est également approuvé.
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, qui relève de la Direction générale Droits de l'homme et État de droit, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, ainsi qu'aux nouveaux Président et Vice-président du PC-CP. Il note avec satisfaction la présence des organisations et organismes compétents en matière de lutte contre la radicalisation et le terrorisme et souligne l'importance de la coordination des efforts menés par les différentes parties prenantes. Il signale également que le projet de Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent devrait être adopté par le Comité des Ministres au début du mois de février 2016. Il se félicite ensuite du lancement du projet de rédaction d'un guide qui devrait contenir des conseils pratiques à l'intention desdits services en matière d'identification et de prise en charge des cas de radicalisation et d'extrémisme violent.
3. M. Carlo Chiaromonte signale que le Comité des Ministres devrait adopter un Plan d'action sur la criminalité organisée transnationale, tel qu'il a été élaboré par le CDPC, et confier à ce dernier le soin de rédiger une Convention sur les infractions liées à la propriété culturelle.

II. Rapport sommaire de la 5^e réunion plénière du PC-CP [document PC-CP (2015) 15]

4. Le PC-CP examine le rapport sommaire de la réunion susmentionnée et n'a aucun commentaire à faire.

III. Points pour information

5. Les participants prennent note des informations fournies par le Secrétariat concernant : les délais prévus respectivement pour la rédaction du guide, la révision des commentaires relatifs aux Règles pénitentiaires européennes et la finalisation du projet de Recommandation relative aux Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté (SMC) et l'exécution des tâches restantes telles qu'elles sont répertoriées dans le mandat du PC-CP pour 2016-2017.

IV. Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent (EV)

6. Les participants prennent note des présentations extrêmement utiles des trois experts scientifiques, lesquelles leur ont permis de se faire une idée générale des instruments existants en matière d'évaluation des risques et des modalités de leur utilisation. Ils discutent de certains sujets abordés et décident que le titre de cet ouvrage indiquera « Guide », et non pas « Manuel » dans la mesure où il ne devrait pas contenir beaucoup de détails techniques comme pourrait en contenir un manuel. Ce choix s'explique par le fait que les techniques utilisées concrètement par les États membres ne sauraient être décrites dans un tel document public ; que les cultures, ainsi que les systèmes juridiques et administratifs, diffèrent selon les pays ; qu'il serait impossible de donner des consignes très spécifiques sans procéder au préalable à l'évaluation de leur pertinence et de leur utilité pour les services pénitentiaires et de probation d'un État donné. Les pratiques et les méthodes employées ne sont pas vérifiées et ne font pas non plus l'objet de travaux de recherches qui permettraient d'énoncer des conclusions solides, dans la mesure où certains aspects de la radicalisation revêtent un caractère relativement nouveau et concernent un nombre de délinquants trop faible pour être représentatif, de sorte qu'ils ne sont pas assez significatifs sur le plan statistique pour être évalués.
7. Philipp Meissner, de l'ONUDC, indique que le Secrétaire Général de l'ONU vient d'approuver un nouveau Plan d'action visant à prévenir l'extrémisme violent. Il informe ensuite les participants du projet que son organisation vient de lancer (en décembre 2015) dans le but de publier un Manuel de l'ONUDC sur la gestion des délinquants extrémistes violents et la prévention de la radicalisation avec passage à la violence en prison. Il dresse un aperçu du travail accompli jusqu'à présent et procède à l'estimation du délai nécessaire pour la finalisation du document. Il signale en particulier que, dans le cadre de la prochaine réunion du groupe d'experts en avril 2016, certaines bonnes pratiques seront discutées non pas dans le but de les promouvoir, mais uniquement à titre d'exemple de mesures qu'il est possible d'adapter aux traditions et besoins nationaux.

8. Tous les participants conviennent de la nécessité de coordonner le travail de l'ensemble des parties prenantes et des messages envoyés aux États membres, de manière à rester crédibles et à parvenir à des résultats tangibles dans la lutte contre l'extrémisme violent.
9. Le Secrétariat informe l'assemblée que le représentant du Groupe de travail sur la prison et la probation du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN P&P) invité à la présente réunion n'a pas pu se déplacer, mais participera à la réunion du mois de mai. Il est convenu de mentionner dans le Guide du Conseil de l'Europe le travail effectué par l'ONUDC et le RAN dans ce domaine et de préciser notamment que la compilation des bonnes pratiques effectuées par ce dernier fera l'objet d'un examen attentif en vue d'identifier les pratiques recommandées et de les inclure dans cet ouvrage.
10. Le représentant du CODEXTER souligne que la menace posée par les détenus extrémistes violents dans les prisons diffère de celle qu'ils font peser après leur libération. Il insiste sur le fait que ces individus présentent pendant leur détention une menace sous l'angle de la communication, de leurs liens avec des groupes relevant de la criminalité organisée et de leur capacité d'influencer les autres détenus. Le cas échéant, les informations relatives à ces individus devraient être communiquées aux services compétents avant la sortie de prison, de manière à contribuer à la prévention d'un danger éventuel pour la société.
11. La discussion qui s'ensuit fait ressortir l'importance de la mise au point d'une formation spéciale du personnel pénitentiaire et de probation et il est suggéré de contacter le CEPOL (Collège européen de police) et l'EPTA (European Prison Training Academies Network) à cette fin.

V. 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (Zaandam, 14 et 15 juin 2016, Pays-Bas)

12. Les participants souhaitent la bienvenue au représentant du ministère néerlandais de la Justice et prennent note des détails communiqués par celui-ci, ainsi que par le Secrétariat, concernant l'organisation de la prochaine CDPPS.
13. Les participants examinent le projet de programme de la Conférence et formulent un certain nombre de propositions et d'ajouts. Il est décidé que la participation de la communauté et la question des enfants et de la famille des délinquants seront au centre de la Conférence. Ils auront également l'opportunité de discuter en petits groupes du projet de Recommandation relative aux sanctions et mesures appliquées dans la communauté. Le sujet de la surpopulation carcérale sera abordé dans le cadre de la Plénière, puis discuté pendant les ateliers où il pourra éventuellement être relié à celui de la radicalisation. Une ou deux présentations sur la participation de la communauté pourraient également mentionner la radicalisation. En parallèle au débat portant sur la surpopulation dans l'un des ateliers se tiendra une discussion sur la surveillance électronique, y compris les résultats de l'étude menée par la CEP sur le thème de la Recommandation CM/Rec (2014) 4 portant sur ce sujet.
14. Des propositions concernant les intervenants, les modérateurs, les associations travaillant avec les délinquants et autres sont soumises dans le cadre de la réunion.

VI. Projet de Recommandation sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté

15. M. Rob Canton signale avoir transmis à quelques experts le texte du projet pour recueillir leurs commentaires, mais n'avoir reçu jusqu'à présent que peu de réponses. Il a révisé la version actuelle en fonction des commentaires lui ayant été envoyés.
16. Les membres du Groupe de travail PC-CP examinent le document PC-CP (2015) 10 rév 2 et formulent un certain nombre de propositions de modifications supplémentaires. Ils conviennent de la nécessité d'un glossaire regroupant une partie des définitions actuelles, à l'exclusion de celles relevant des Règles de probation du Conseil de l'Europe. L'expert scientifique procédera à une comparaison et alignera le texte du projet sur celui desdites Règles, tout en incluant également des règles relatives aux victimes et en tenant compte de la nécessité de soutenir et de financer des recherches ciblées sur le sujet (impact des SMC sur les femmes, les jeunes, les groupes minoritaires, etc.)
17. Il est également suggéré d'incorporer la Règle 50 des Règles pénitentiaires européennes dans la Recommandation relative aux SMC. Il est convenu que l'expert scientifique rédigera un projet de commentaire du texte qui sera discuté lors de la réunion du mois de mai. Le projet de recommandation devra être traduit en français avant ladite réunion, de manière à ce que la traduction puisse être finalisée et communiquée en temps utile à tous les participants en vue de la CDPPS. La traduction en russe sera effectuée après la réunion du mois de mai.

18. En ce qui concerne la discussion prévue en petits groupes dans le cadre de la CDPPS, il est convenu que les membres du Groupe de travail du PC-CP guideront les différents groupes, prendront note des propositions formulées et fourniront un retour d'information à la fin de la Conférence à l'expert scientifique. Le projet de recommandation sera alors révisé et finalisé en vue de la réunion plénière du PC-CP d'octobre 2016.

VII. Revue des recommandations et résolutions dans le domaine de la détention et de la probation : révision et mise à jour du commentaire des Règles pénitentiaires européennes

19. Les participants examinent les propositions formulées dans le document PC-CP (2014) 16 rév 2 et décident de procéder à la révision du commentaire des Règles pénitentiaires européennes fin 2016 ou début 2017.
20. En ce qui concerne les propositions formulées dans le document relatif à l'éducation en prison, le groupe de travail PC-CP décide que ce sujet sera l'une des principales questions abordées au cours de la 22^e CDPPS en 2017 et qu'il conviendrait de prendre contact à cette fin avec l'EPTA (European Prison Training Academies Network).
21. Le PC-CP estime en outre qu'il faudrait dans un proche avenir examiner plus en détail la question du suivi et des soins psychologiques aux détenus et aux délinquants en probation, dans le cadre d'une coopération avec le CPT, la Cour européenne des droits de l'homme et le Service chargé de veiller à l'exécution des arrêts de cette juridiction.
22. Le PC-CP discute aussi de la Recommandation (99)19 sur la médiation en matière pénale et estime qu'il faudrait déployer davantage d'efforts dans le domaine de la justice réparatrice, dans la mesure où cette approche est utilisée de plus en plus par les services pénitentiaires et de probation.

VIII. Questions de genre

23. Dix-huit hommes et huit femmes ont participé à la réunion. La parité s'est améliorée au sein du PC-CP depuis l'élection de trois nouveaux membres de sexe féminin. Le Groupe de travail, quant à lui, compte actuellement six femmes et trois hommes.
24. Les aspects tenant au genre sont discutés dans le cadre de l'examen des différents points à l'ordre du jour, à savoir le projet de Recommandation relative aux SMC et la 21^e CDPPS, car l'un des deux sujets principaux de cette conférence portera sur le rôle de la famille des délinquants (c'est-à-dire essentiellement celui des femmes, dans la mesure où plus de 95 % des délinquants sont de sexe masculin).

IX. Dates des prochaines réunions

25. Le PC-CP convient que les prochaines réunions du Groupe de travail se tiendront du 11 au 13 mai et du 26 au 28 septembre 2016 et décide de tenir sa prochaine réunion plénière du 19 au 21 octobre 2016.

OoO

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion

2. Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Adoption of the summary report of the last meeting / Adoption du rapport sommaire de la dernière réunion

***PC-CP (2015) 15
English / Français***

4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat

***CDPC (2015) 26
English / Français***

5. Handbook on radicalisation in prisons / Guide sur la radicalisation dans les prisons

***Presentation E. Pressman
Presentation J. Burger
Presentation C. Dean***

6. Review of the Recommendations and Resolutions in prison and probation fields / Examen des Recommandations et des Résolutions dans les domaines des prisons et de la probation

***PC-CP (2014) 16 rev 2
English / Français***

8. Organisation of the 21st Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services (2016, the Netherlands) / Organisation de la 21^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (2016, Pays-Bas)

9. Draft Recommendation on the European Rules on community sanctions and measures / Projet de Recommandation sur les Règles européennes concernant les sanctions et mesures appliquées dans la communauté

***PC-CP (2015) 10 rev 2
English / Français***

***PC-CP (2015) 9 rev
English / Français***

10. Revision and updating of the commentary to the European Prison Rules/ Révision et mise à jour du commentaire des Règles pénitentiaires européennes

11. Any other business / Questions diverses

16. Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

MOLDOVA

Vladimir POPA (*Apologised / Excusé*)
Head, Central Probation Office, Chisinau

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Nanne BUIKEMA
Assistant to the General Director, Dutch Custodial Institutions Agency, Ministry of Security and Justice, Den Haag

ROMANIA / ROUMANIE

Cătălin Claudiu BEJAN
Director General, National Administration of Penitentiaries, Bucharest

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU
CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Nathalie BOISSOU
Directrice des services pénitentiaires, Responsable du pôle relations internationales, Cabinet de la Directrice de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Cabinet Pôle relations internationales, Paris, France

Annie DEVOS
Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie, Bruxelles, Belgique

Vivian GEIRAN
Chair of the PC-CP
Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Antanas JATKEVIČIUS
Senior Adviser, Legal Department, Chancellery of the Seimas (Parliament), Vilnius, Lithuania
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE
Vice-Chair of the PC-CP
Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ
Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS
Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.) (*Apologised / Excusé*)
Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel-City, Switzerland

Nadya RADKOVSKA
Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Jack BURGER
Program manager, Dutch Prison Service, Department CCPP, The Hague, The Netherlands

Robert CANTON
Community and Criminal Justice, De Monfort University Leicester, Nottinghamshire, United Kingdom

Christopher DEAN
Director, Identify Psychological Services Ltd, Warrington Business Centre, Cheshire, United Kingdom

D. Elaine PRESSMAN, Ph. D.
Associate Fellow, International Centre for Counter-Terrorism (ICCT), Malta

COMMITTEE OF EXPERTS ON TERRORISM / COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

Mats BENESTAD (*Apologised / Excusé*)
Adviser, Legal Affairs Department, Norwegian Ministry of Foreign Affairs

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Apologised/Excusé

MEXICO / MEXIQUE

Apologised/Excusé

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Terry F. KIDWELL
Senior Corrections Advisor, Office of Criminal Justice Assistance & Partnership (International Narcotics and Law Enforcement), Washington D.C.

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES
GOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA
DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

Philipp MEISSNER
Crime Prevention and Criminal Justice Officer, Justice Section, Division for Operations, United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna, Austria

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Iida KUUSRAINEN
Legal Advisor, EU Delegation to the Council of Europe, Strasbourg

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, Netherlands

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Apologised/Excusé

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHKEK
Executive Director, The Hague, Netherlands

RAN P&P WORKING GROUP / GROUPE DE TRAVAIL PRISON & PROBATION RAN

Finn GRAV (*Apologised / Excusé*)
Senior Advisor, Chair of the Prison and Probation Working Group (RAN P&P), Lillestrøm, Norway

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Sebastian RIETZ
Administrative Officer, Secretariat of the CPT

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Apologised/Excusé

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE

DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Irina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Kristian BARTHOLIN
Deputy Head of Counter-Terrorism Division / Chef adjoint de la division contre-terrorisme

Christine COLEUR

Assistant to the PC-CP / Assistante auprès du PC-CP

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Luke TILDEN

Grégoire DEVICTOR

Jean-Jacques PEDUSSAUD